



PREFET DE SEINE ET MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES CONCOURS FINANCIERS DE
L'ETAT ET DU CONTROLE BUDGETAIRE

Affaire suivie par
Thérèse Raimoné
téléphone : 01 64 71 79 54

Melun, le 30 AOUT 2010

Le Préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le Maire
de Bussy Saint Georges

Objet : Arrêté préfectoral de règlement

Je vous adresse, sous ce pli, une ampliation de mon arrêté préfectoral DRCL/BCFECB/2010 N°2034 par lequel j'ai été amené à régler, sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes, le budget primitif 2010 de votre commune .

Je vous demande de décliner ce budget en chapitres, comptes et articles d'exécution avec les montants correspondants sur la base des crédits figurant dans mon arrêté DRCL/BCFECB/2010 n°2034 et de veiller à la bonne exécution de ce budget, afin que la clôture de l'exercice 2010 ne conduise pas à un déficit supérieur à celui proposé par la Chambre Régionale des Comptes et repris au budget

J'appelle votre attention sur le fait que toute recette supplémentaire ou toute diminution de dépenses devra impérativement venir en diminution du déficit.

Le Préfet,

Jean-Michel DREVET



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT
ET DU CONTROLE BUDGETAIRE

Arrêté DRCL/BCFECB/2010 n° 2034

LE PREFET DE SEINE ET MARNE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les articles L 1612-4, L1612- 5 et L1612 -14 du code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°95-945 du 25 août 1995 relatif aux Chambres Régionales des Comptes,
Vu l'avis n° G/167/n°A-30 du 27 juillet 2010 émis par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France,
Vu le compte administratif 2009 voté le 17 mai 2010,
Vu le budget primitif 2010 voté le 18 mars 2010,
Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture

ARRETE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2010 de la commune Bussy St Georges est réglé et rendu exécutoire comme précisé dans l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Toute recette supplémentaire ou libération de crédits par réduction de dépenses devra être affectée à la réduction du déficit.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture, Monsieur le Trésorier Payeur Général de Seine et Marne et Monsieur le Maire de Bussy St Georges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France et à M. le Sous-Préfet de Torcy.

Fait à Melun, le 30 août 2010

Pour ampliation,

Le Préfet,

L'Attachée, chef du Bureau
des Concours Financiers de l'Etat
et du Contrôle Budgetaire

Signé Jean-Michel DREVET

Thérèse RAIMON

Commune de Bussy Saint Georges - Budget primitif 2010
Buget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses fonctionnement	
O11 Charges à caractère général	21 876 500
O12 Charges de personnel	13 177 125
O14 Atténuation de produits	
65 Autres charges gestion courante	1 794 232
Total dépenses de gestion courante	36 847 857
66 Charges financières	2 111 692
67 Charges exceptionnelles	647 286
68 Dotation aux amortissement et provisions	0
O22 Dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	39 606 835
O23 virement à section d'investissement	4 899 415
O42 Opérations d'ordre	1 921 024
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	6 820 439
Total dépenses de fonctionnement	46 427 274
Recettes de fonctionnement	
70 Produits des services	1 028 857
73 Impôts et taxes	35 996 688
74 Dotations et participations	5 976 716
75 Autres produits de gestion courante	748 922
013 Atténuations de charges	250 000
Total recettes de gestion courante	44 001 183
76 Produits financiers	23
77 Produits exceptionnels	1 064 622
78 Reprises sur provisions	0
Total recettes réelles de fonctionnement	45 065 828
O42 Opérations d'ordre	973 175
Total recettes d'ordre de fonctionnement	973 175
Total recettes de fonctionnement	46 039 003
OO2 Report excédent antérieur	5 431 517
Total recettes de fonctionnement cumulées	51 470 520

Commune de Bussy Saint Georges - Budget primitif 2010
Budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses investissement	
20 Immobilisations incorporels	
21 Immobilisations corporels	
Opérations d'équipement	3 510 000
Total dépenses d'équipement	3 510 000
13 Subventions d'investissement	1 067 630
16 Emprunts et dettes assimilées	5 871 639
27 Autres immobilisations financières	6 001
Total dépenses financières	6 945 270
Total dépenses réelles d'investissement	10 455 270
O40 Opérations d'ordre	973 175
O41 Opérations d'ordre	
Total dépenses d'ordre d'investissement	973 175
Total dépenses d'investissement	11 428 445
OO1 Report déficit antérieur	1 899 430
Total dépenses d'investissement cumulées	13 327 875
RAR dépenses d'investissement	5 038 130
Total dépenses d'investissement cumulées	18 366 005
Recettes d'investissement	
13 Subventions d'investissement	400 000
16 Emprunts et dettes assimilées	536 420
21 Immobilisations corporelles	
Total recettes d'équipement	936 420
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 377
27 Autres immobilisations financières	
1068 Exédent de fonctionnement capitalisé	
Total recettes financières	17 377
Total recettes réelles d'investissement	953 797
021 Virement de la section de fonctionnement	4 899 415
040 opérations d'ordre	1 921 024
041 Opérations patrimoniales	
Total recettes d'ordre d'investissement	6 820 439
Total recettes d'investissement	7 774 236
002 Report excédent antérieur	
Total recettes d'investissement cumulées	7 774 236